



Ville de Pirae

POLYNÉSIE FRANÇAISE
TAHITI

CARTEL S.A.E.D.V.

REPUBLICQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N°117/2013 DU 11 DECEMBRE 2013

Portant modification de la
délibération n°20/2011 du 1^{er}
juin 2011 approuvant la mise
en place du budget annexe
du service de l'eau

L'an deux mille treize, le onze décembre à neuf heures cinquante,
Le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la
présidence de **Madame le Maire, Béatrice VERNAUDON**.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, il a été
procédé à la nomination des secrétaires de séance.

Monsieur William BENNETT et Eliane LECHENE, ont été désignés pour remplir cette
fonction.

Etaient présents :

Date de convocation :	
04 Décembre 2013	
Date d'affichage :	
04 Décembre 2013	

Résultats des votes

Pour	23
Contre	0
Abstentions	0

La délibération est adoptée à
l'unanimité

Affichage du compte rendu du
conseil municipal le

13 décembre 2013

Affichage de la présente
délibération le :

2-7 DEC. 2013

Nbre	Nom et Prénom	Présent	Absent	Procuration
1	VERNAUDON Béatrice	X		
2	SUN MAIRAI	X		
3	PUCHON Georges	X		
4	TICCHI Christiane Tiare	X		
5	TERIIEROOITERAI Jean-Baptiste	X		
6	YAO THAM SAO Elisa	X		
7	BENNETT William	X		
8	TETUAETARA Théodore	X		
9	LICHTLE Yvette		X	Eliane LECHENE
10	LECHENE Eliane	X		
11	TEANOTOGA Hinano		X	Laiza TEANINIURAITEMOANA
12	MOE Elisabeth	X		
13	ATIU Marc		X	
14	TEFAATAU Alvest		X	
15	PROKOP Alban		X	
16	TOUAITAHUATA Charles	X		
17	TANÉPAU Viora	X		
18	TUEINUI Noël	X		
19	TICCHI William	X		
20	TEANINIURAITEMOANA Laiza	X		
21	TAPUTU Karine		X	
22	TAURAA Stéphanie		X	
23	TAVAE Imelda		X	
24	DU SOUICH Audrey	X		
25	MAI Teruirau		X	Marie EBB-RAIOAOA
26	MACE Miriama		X	Elisa YAO THAM SAO
27	BREMOND Madeleine		X	
28	TEMARII Tahiri		X	
29	MERCERON Armelle	X		
30	FREBAULT Pierre		X	
31	DOOM Yves	X		
32	TIRAO Aldo		X	
33	EBB-RAIOAOA Marie	X		
19			14	4

DELIBERATION N°117/2013 DU 11 DECEMBRE 2013

**Portant modification de la délibération n°20/2011 du 1^{er} juin 2011
approuvant la mise en place du budget annexe du service de l'eau**

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE PIRAE

Ayant été régulièrement convoqué et le quorum ayant été atteint ;

Sous la présidence du maire de la commune ;

- VU la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- VU le code général des collectivités territoriales applicable en Polynésie française et notamment ses articles L 2573-23 et D 2573-29 ;
- VU la délibération n°20/2011 du 1^{er} juin 2011 approuvant la mise en place d'un budget annexe du service public de l'eau à compter de l'exercice 2011 ;
- VU la délibération n°105/2011 du 16 novembre 2011 portant modification de la délibération n°21/2011 du 1^{er} juin 2011 portant création de la régie EAU ;
- VU la délibération n°78/2013 du 25 septembre 2013 approuvant le contrat d'affermage du service de l'eau ;
- VU le contrat d'affermage avec la Polynésienne des Eaux en date du 1^{er} octobre 2013 ;
- VU l'avis favorable du conseil d'exploitation qui s'est réuni le lundi 2 décembre 2013 ;
- VU la délibération n°116/2013 du 11 décembre 2013 mettant fin à la régie autonome de l'eau ;
- VU les explications fournies par Madame Béatrice VERNAUDON, Maire ;

Après en avoir délibéré en sa séance du 11.12.2013

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ	
VOTANTS	23
POUR	23
CONTRE	0
ABSTENTION	0

ADOPTE

Article 1^{er} : Est approuvée la modification du budget annexe du service de l'eau dans la commune de Pirae.

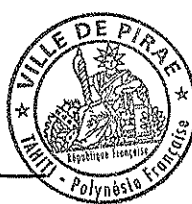
Article 2. : Est ajouté dans le budget annexe du service de l'eau, la dépense intitulée :
- la subvention exceptionnelle versée au fermier.

Article 3. : Est ajouté dans le budget annexe du service de l'eau, la recette intitulée :
- la redevance versée par le fermier (surtaxe).

Article 4. : La présente délibération, qui sera enregistrée, communiquée partout où besoin sera, est prise pour valoir ce que de droit.

Extrait certifié conforme au Registre des délibérations

Le Maire

Béatrice VERNAUDON 

Acte rendu exécutoire
après envoi à la Subdivision administrative

Le... **24 DEC. 2013** ..
et publication du ... **27 DEC. 2013** ..

Le Maire,

Béatrice VERNAUDON 